DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISEMENT : SAINT-BRIEUC
CANTON : PLOUHA

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203780-20251208-2025_12_04-DE

COMMUNE DE TREVEREC
EXTRAIT DU REGISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 DECEMBRE 2025

Nbre de Conseillers
en exercice : 11
Nbre de présents : 08
Nbre de votants : 09

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à 20 h 00.
Le Conseil Municipal de la Commune de TREVEREC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine GEFFROY, Maire.

Date de la convocation
1er décembre 2025

Etaient présents :
GEFFROY S. ; HELARY R. ; LE BERRE S. ; LE BOULZEC A. ; LE CALVEZ D. ; BLOT G., GUERNION N. ; QUERE S.

Absents excusés : GUENNIC L. et KEROUANTON L.

Absente excusée ayant donné pouvoir :
TERTEAUX K. donne pouvoir à BLOT G.

Date d'affichage :
9 décembre 2025

Le scrutin a eu lieu Armelle LE BOULZEC a été nommée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

N° 04

MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION UTL DE LANVOLLON

Madame le Maire informe l'assemblée que l'association Université du Temps Libre (UTL), basée à Lanvollon, organise mensuellement des rencontres destinées à effectuer des recherches généalogiques.

La salle qu'elle utilise habituellement ne permettant plus d'accueillir l'ensemble des participants, l'association a sollicité la commune afin de pouvoir utiliser ponctuellement la salle polyvalente.

Les dates de réservation demandées sont les suivantes :
- 14 octobre
– 18 novembre
– 9 décembre
– 13 janvier
– 10 février
– 24 mars
– 28 avril
– 19 mai
– 9 juin.

Madame le Maire propose d'accepter cette mise à disposition et de fixer une participation financière à 150 € pour l'ensemble de ces utilisations, correspondant aux frais occasionnés pour la commune.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203780-20251208-2025_12_04-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'accepter la mise à disposition de la salle polyvalente au bénéfice de l'association UTL de Lanvollon pour les dates mentionnées ci-dessus ;**
- **de fixer la participation financière de l'association UTL à 150 € pour la période considérée ;**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à procéder à l'encaissement.**

Certifié conforme
Le Maire,
Sandrine GEFFROY

MAIRIE DE PLEVENEC
Côtes d'Armor